



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-9098>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 26-9098

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Université de La Rochelle

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Contrôles périodiques des différents sites de La Rochelle Université

Description : La présente consultation concerne : les contrôles périodiques réglementaires de différents sites de La Rochelle Université. Il s'agit de réaliser la vérification périodique des installations objet du présent marché pour s'assurer de leur maintien en conformité au regard de la réglementation en vigueur. Les différents sites de La Rochelle Université sont mentionnés et décrits à l'annexe 1 du CCP : Liste et descriptif des bâtiments.

Identifiant de la procédure : 393c412b-cc78-463d-8a8a-70d6e75b9e59

Identifiant interne : PPP25Q-14/6006/2025.00001.00.17.00

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71631300 Services de contrôle technique de bâtiments

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 284,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot 1 : Contrôles périodiques des ascenseurs, monte-charges et monte-personnes

Description : Lot 1 : Contrôles périodiques des ascenseurs, monte-charges et monte-personnes

Identifiant interne : 2025.00001.00.17.00_1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631300 Services de contrôle technique de bâtiments

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 23 avenue Albert Einstein

Ville : La Rochelle

Code postal : 17031

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Informations complémentaires : Université de La Rochelle

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 28/04/2025

Date de fin de durée : 27/04/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Le lot 1 comporte trois reconductions. Sauf décision expresse de refus du pouvoir adjudicateur, l'accord-cadre est reconduit dans les conditions suivantes : - 1ère reconduction : le mardi 28 avril 2026 - 2ème reconduction : le mercredi 28 avril 2027 - 3ème reconduction : le vendredi 28 avril 2028

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 60,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Coût

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 35

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de POITIERS

Informations relatives aux délais de recours : Droit et langue : Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiements ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Voies et délais de recours : - Référé contractuel (article L.551-1 du CJA) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. - Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat pour, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. - Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du CJA) dans les deux mois suivants la notification ou de la publication de la décision attaquée. Un délai supplémentaire peut être accordé pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en dehors de la France métropolitaine, voir conditions à l'article R.421-7 du CJA. Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé. - Tout concurrent évincé à la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de plein contentieux contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti le cas échéant, de demandes indemnitaires dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées, notamment de la publication de l'avis d'attribution. - Référé suspension (article L.521-1 du CJA) sous condition d'urgence, peut accompagner les recours au fond. - Recours indemnitaire dans les deux mois à compter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du CJA) ou sans condition de délai dans le cas d'une décision implicite de rejet née du silence gardé par le pouvoir adjudicateur pendant plus de deux mois à compter de la réception de la demande préalable et sous réserve des dispositions de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale). Conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du CPP, le

pouvoir adjudicateur pourra à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés des motifs.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université de La Rochelle

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot 2 : Contrôles périodiques des installations électriques hors sciences

Description : Lot 2 : Contrôles périodiques des installations électriques hors sciences

Identifiant interne : 2025.00001.00.17.00_2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631300 Services de contrôle technique de bâtiments

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 23 avenue Albert Einstein

Ville : La Rochelle

Code postal : 17031

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Informations complémentaires : Université de La Rochelle

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 28/04/2025

Date de fin de durée : 27/04/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Le lot 2 comporte trois reconductions. Sauf décision expresse de refus du pouvoir adjudicateur, l'accord-cadre est reconduit dans les conditions suivantes : - 1ère reconduction : le mardi 28 avril 2026 - 2ème reconduction : le mercredi 28 avril 2027 - 3ème reconduction : le vendredi 28 avril 2028

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 60,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Coût

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 35

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de POITIERS

Informations relatives aux délais de recours : Droit et langue : Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiements ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Voies et délais de recours : - Référé contractuel (article L.551-1 du CJA) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. - Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat pour, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. - Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du CJA) dans les deux mois suivants la notification ou de la publication de la décision attaquée. Un délai supplémentaire peut être accordé pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en dehors de la France métropolitaine, voir conditions à l'article R.421-7 du CJA. Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé. - Tout concurrent évincé à la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de plein contentieux contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti le cas échéant, de demandes indemnitaires dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées, notamment de la publication de l'avis d'attribution. - Référé suspension (article L.521-1 du CJA) sous condition d'urgence, peut accompagner les recours au fond. - Recours indemnitaire dans les deux mois à compter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du CJA) ou sans condition de délai dans le cas d'une décision

implicite de rejet née du silence gardée par le pouvoir adjudicateur pendant plus de deux mois à compter de la réception de la demande préalable et sous réserve des dispositions de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale). Conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du CPP, le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés des motifs.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université de La Rochelle

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lot 3 : Contrôles périodiques des installations sciences et IUT

Description : Lot 3 : Contrôles périodiques des installations sciences et IUT

Identifiant interne : 2025.00001.00.17.00_3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631300 Services de contrôle technique de bâtiments

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 23 avenue Albert Einstein

Ville : La Rochelle

Code postal : 17031

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Informations complémentaires : Université de La Rochelle

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 28/04/2025

Date de fin de durée : 27/04/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Le lot 3 comporte trois reconductions. Sauf décision expresse de refus du pouvoir adjudicateur, l'accord-cadre est reconduit dans les conditions suivantes : - 1ère reconduction : le mardi 28 avril 2026 - 2ème reconduction : le mercredi 28 avril 2027 - 3ème reconduction : le vendredi 28 avril 2028

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 60,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Coût

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 35

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de POITIERS

Informations relatives aux délais de recours : Droit et langue : Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiements ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Voies et délais de recours : - Référé contractuel (article L.551-1 du CJA) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. - Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat pour, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. - Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du CJA) dans les deux mois suivants la notification ou de la publication de la décision attaquée. Un délai supplémentaire peut être accordé pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en dehors de la France métropolitaine, voir conditions à l'article R.421-7 du CJA. Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé. - Tout concurrent évincé à la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de plein contentieux contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti le cas échéant, de demandes indemnitaires dans un délai de

deux mois à compter des mesures de publicité appropriées, notamment de la publication de l'avis d'attribution. - Référé suspension (article L.521-1 du CJA) sous condition d'urgence, peut accompagner les recours au fond. - Recours indemnitaire dans les deux mois à compter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du CJA) ou sans condition de délai dans le cas d'une décision implicite de rejet née du silence gardée par le pouvoir adjudicateur pendant plus de deux mois à compter de la réception de la demande préalable et sous réserve des dispositions de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale). Conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du CPP, le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés des motifs.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université de La Rochelle

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Lot 4 : Contrôles périodiques des équipements sportifs

Description : Lot 4 : Contrôles périodiques des équipements sportifs

Identifiant interne : 2025.00001.00.17.00_4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631300 Services de contrôle technique de bâtiments

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 23 avenue Albert Einstein

Ville : La Rochelle

Code postal : 17031

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Informations complémentaires : Université de La Rochelle

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 28/04/2025

Date de fin de durée : 27/04/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Le lot 4 comporte trois reconductions. Sauf décision expresse de refus du pouvoir adjudicateur, l'accord-cadre est reconduit dans les conditions suivantes : - 1ère reconduction : le mardi 28 avril 2026 - 2ème reconduction : le mercredi 28 avril 2027 - 3ème reconduction : le vendredi 28 avril 2028

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Coût

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 35

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de POITIERS

Informations relatives aux délais de recours : Droit et langue : Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiements ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Voies et délais de recours : - Référé contractuel (article L.551-1 du CJA) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. - Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat pour, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. - Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du CJA) dans les deux mois suivants la notification ou de la publication de la décision attaquée. Un délai supplémentaire peut être accordé pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en dehors de la France métropolitaine, voir conditions à

l'article R.421-7 du CJA. Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé. - Tout concurrent évincé à la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de plein contentieux contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti le cas échéant, de demandes indemnitaires dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées, notamment de la publication de l'avis d'attribution. - Référé suspension (article L.521-1 du CJA) sous condition d'urgence, peut accompagner les recours au fond. - Recours indemnitaire dans les deux mois à compter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du CJA) ou sans condition de délai dans le cas d'une décision implicite de rejet née du silence gardée par le pouvoir adjudicateur pendant plus de deux mois à compter de la réception de la demande préalable et sous réserve des dispositions de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale). Conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du CPP, le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés des motifs.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université de La Rochelle

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Lot 5 : Contrôles périodiques des installations de gaz naturel spéciaux et chaufferie

Description : Lot 5 : Contrôles périodiques des installations de gaz naturel spéciaux et chaufferie

Identifiant interne : 2025.00001.00.17.00_5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631300 Services de contrôle technique de bâtiments

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 23 avenue Albert Einstein

Ville : La Rochelle

Code postal : 17031

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Informations complémentaires : Université de La Rochelle

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 28/04/2025

Date de fin de durée : 27/04/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Le lot 5 comporte trois reconductions. Sauf décision expresse de refus du pouvoir adjudicateur, l'accord-cadre est reconduit dans les conditions suivantes : - 1ère reconduction : le mardi 28 avril 2026 - 2ème reconduction : le mercredi 28 avril 2027 - 3ème reconduction : le vendredi 28 avril 2028

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 20,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Coût

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 35

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de POITIERS

Informations relatives aux délais de recours : Droit et langue : Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiements ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Voies et délais de recours : - Référé contractuel (article L.551-1 du CJA) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. - Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat pou, pour les marchés

fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. - Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du CJA) dans les deux mois suivants la notification ou de la publication de la décision attaquée. Un délai supplémentaire peut être accordé pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en dehors de la France métropolitaine, voir conditions à l'article R.421-7 du CJA. Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé. - Tout concurrent évincé à la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de plein contentieux contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti le cas échéant, de demandes indemnitaires dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées, notamment de la publication de l'avis d'attribution. - Référé suspension (article L.521-1 du CJA) sous condition d'urgence, peut accompagner les recours au fond. - Recours indemnitaire dans les deux mois à compter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du CJA) ou sans condition de délai dans le cas d'une décision implicite de rejet née du silence gardée par le pouvoir adjudicateur pendant plus de deux mois à compter de la réception de la demande préalable et sous réserve des dispositions de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale). Conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du CPP, le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés des motifs.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université de La Rochelle

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Lot 6 : Contrôles périodiques des appareils de levage (hors ascenseurs, monte-charges et monte-personnes)

Description : Lot 6 : Contrôles périodiques des appareils de levage (hors ascenseurs, monte-charges et monte-personnes)

Identifiant interne : 2025.00001.00.17.00_6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631300 Services de contrôle technique de bâtiments

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 23 avenue Albert Einstein

Ville : La Rochelle

Code postal : 17031

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Informations complémentaires : Université de La Rochelle

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 28/04/2025

Date de fin de durée : 27/04/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Le lot 6 comporte trois reconductions. Sauf décision expresse de refus du pouvoir adjudicateur, l'accord-cadre est reconduit dans les conditions suivantes : - 1ère reconduction : le mardi 28 avril 2026 - 2ème reconduction : le mercredi 28 avril 2027 - 3ème reconduction : le vendredi 28 avril 2028

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Coût

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 35

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de POITIERS

Informations relatives aux délais de recours : Droit et langue : Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiements ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Voies et délais de recours : - Référé contractuel (article L.551-1 du CJA) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. - Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat pour, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. - Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du CJA) dans les deux mois suivants la notification ou de la publication de la décision attaquée. Un délai supplémentaire peut être accordé pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en dehors de la France métropolitaine, voir conditions à l'article R.421-7 du CJA. Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé. - Tout concurrent évincé à la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de plein contentieux contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti le cas échéant, de demandes indemnitaires dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées, notamment de la publication de l'avis d'attribution. - Référé suspension (article L.521-1 du CJA) sous condition d'urgence, peut accompagner les recours au fond. - Recours indemnitaire dans les deux mois à compter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du CJA) ou sans condition de délai dans le cas d'une décision implicite de rejet née du silence gardée par le pouvoir adjudicateur pendant plus de deux mois à compter de la réception de la demande préalable et sous réserve des dispositions de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale). Conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du CPP, le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés des motifs.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université de La Rochelle

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : Lot 7 : Contrôles périodiques triennaux des moyens de secours (Désenfumage et SSI)

Description : Lot 7 : Contrôles périodiques triennaux des moyens de secours (Désenfumage et SSI)

Identifiant interne : 2025.00001.00.17.00_7

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631300 Services de contrôle technique de bâtiments

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 23 avenue Albert Einstein

Ville : La Rochelle

Code postal : 17031

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Informations complémentaires : Université de La Rochelle

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 28/04/2025

Date de fin de durée : 27/04/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Le lot 7 comporte trois reconductions. Sauf décision expresse de refus du pouvoir adjudicateur, l'accord-cadre est reconduit dans les conditions suivantes : - 1ère reconduction : le mardi 28 avril 2026 - 2ème reconduction : le mercredi 28 avril 2027 - 3ème reconduction : le vendredi 28 avril 2028

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 8,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Coût

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 35

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de POITIERS

Informations relatives aux délais de recours : Droit et langue : Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiements ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Voies et délais de recours : - Référé contractuel (article L.551-1 du CJA) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. - Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat pour, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. - Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du CJA) dans les deux mois suivants la notification ou de la publication de la décision attaquée. Un délai supplémentaire peut être accordé pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en dehors de la France métropolitaine, voir conditions à l'article R.421-7 du CJA. Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé. - Tout concurrent évincé à la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de plein contentieux contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti le cas échéant, de demandes indemnitaires dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées, notamment de la publication de l'avis d'attribution. - Référé suspension (article L.521-1 du CJA) sous condition d'urgence, peut accompagner les recours au fond. - Recours indemnitaire dans les deux mois à compter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du CJA) ou sans condition de délai dans le cas d'une décision implicite de rejet née du silence gardé par le pouvoir adjudicateur pendant plus de deux mois à compter de la réception de la demande préalable et sous réserve des dispositions de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale). Conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du CPP, le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés des motifs.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université de La Rochelle

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : Lot 8 : Contrôles périodiques ponctuels (initial électricité, RVRAT, thermographie)

Description : Lot 8 : Contrôles périodiques ponctuels (initial électricité, RVRAT, thermographie)

Identifiant interne : 2025.00001.00.17.00_8

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71631300 Services de contrôle technique de bâtiments

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 23 avenue Albert Einstein

Ville : La Rochelle

Code postal : 17031

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Informations complémentaires : Université de La Rochelle

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 28/04/2025

Date de fin de durée : 27/04/2026

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

Autres informations sur le renouvellement : Le lot 8 comporte trois reconductions. Sauf décision expresse de refus du pouvoir adjudicateur, l'accord-cadre est reconduit dans les conditions suivantes : - 1ère reconduction : le mardi 28 avril 2026 - 2ème reconduction : le mercredi 28 avril 2027 - 3ème reconduction : le vendredi 28 avril 2028

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 60,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 65

Critère :

Type : Coût

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 35

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de POITIERS

Informations relatives aux délais de recours : Droit et langue : Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiements ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Voies et délais de recours : - Référé contractuel (article L.551-1 du CJA) pendant toute la procédure et avant la conclusion du contrat. - Référé contractuel (article L.551-13 et suivants du CJA) au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat pour, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. - Recours pour excès de pouvoir (article R.421-1 et suivants du CJA) dans les deux mois suivants la notification ou de la publication de la décision attaquée. Un délai supplémentaire peut être accordé pour les personnes domiciliées à l'étranger ou en dehors de la France métropolitaine, voir conditions à l'article R.421-7 du CJA. Ce recours peut éventuellement être précédé d'un recours administratif auprès du pouvoir adjudicateur dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai de recours contentieux susvisé. - Tout concurrent évincé à la conclusion d'un contrat administratif est recevable à former devant le juge administratif un recours de plein contentieux contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti le cas échéant, de demandes indemnitaires dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées, notamment de la publication de l'avis d'attribution. - Référé suspension (article L.521-1 du CJA) sous condition d'urgence, peut accompagner les recours au fond. - Recours indemnitaire dans les deux mois à compter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (article R.421-1 et suivants du CJA) ou sans condition de délai dans le cas d'une décision implicite de rejet née du silence gardé par le pouvoir adjudicateur pendant plus de deux mois à compter de la réception de la demande préalable et sous réserve des dispositions de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances de l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics (prescription quadriennale). Conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du CPP, le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés des motifs.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Université de La Rochelle

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 284,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 60,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : APAVE EXPLOITATION FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : APAVE_EXPLOITATION_FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 7,413 Euro

L'offre a été classée : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 45-29

Titre : Lot 1 : Contrôles périodiques des ascenseurs, monte-charges et monte-personnes

Date de conclusion du marché : 28/04/2025

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

Type de soumissions reçues : Demandes de participation

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 60,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : APAVE EXPLOITATION FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : APAVE_EXPLOITATION_FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 16,160 Euro

L'offre a été classée : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 49-33

Titre : Lot 2 : Contrôles périodiques des installations électriques hors sciences

Date de conclusion du marché : 28/04/2025

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Type de soumissions reçues : Demandes de participation

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 60,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : APAVE EXPLOITATION FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : APAVE_EXPLOITATION_FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 28,400 Euro

L'offre a été classée : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 53-36

Titre : Lot 3 : Contrôles périodiques des installations sciences et IUT

Date de conclusion du marché : 28/04/2025

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Type de soumissions reçues : Demandes de participation

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 8,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SOCOTEC EQUIPEMENTS

Offre :

Identifiant de l'offre : SOCOTEC_EQUIPEMENTS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 1,500 Euro

L'offre a été classée : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 57-39

Titre : Lot 4 : Contrôles périodiques des équipements sportifs

Date de conclusion du marché : 28/04/2025

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

Type de soumissions reçues : Demandes de participation

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 20,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : APAVE EXPLOITATION FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : APAVE_EXPLOITATION_FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 29,920 Euro

L'offre a été classée : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 61-41

Titre : Lot 5 : Contrôles périodiques des installations de gaz naturel spéciaux et chaufferie

Date de conclusion du marché : 28/04/2025

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Type de soumissions reçues : Demandes de participation

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 8,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : SOCOTEC EQUIPEMENTS

Offre :

Identifiant de l'offre : SOCOTEC_EQUIPEMENTS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 1,140 Euro

L'offre a été classée : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 65-47

Titre : Lot 6 : Contrôles périodiques des appareils de levage (hors ascenseurs, monte-charges et monte-personnes)

Date de conclusion du marché : 28/04/2025

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Type de soumissions reçues : Demandes de participation

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 8,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : APAVE EXPLOITATION FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : APAVE_EXPLOITATION_FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 3,880 Euro

L'offre a été classée : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 69-49

Titre : Lot 7 : Contrôles périodiques triennaux des moyens de secours (Désenfumage et SSI)

Date de conclusion du marché : 28/04/2025

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Type de soumissions reçues : Demandes de participation

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 60,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : APAVE EXPLOITATION FRANCE

Offre :

Identifiant de l'offre : APAVE_EXPLOITATION_FRANCE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 5,060 Euro

L'offre a été classée : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 73-52

Titre : Lot 8 : Contrôles périodiques ponctuels (initial électricité, RVRAT, thermographie)

Date de conclusion du marché : 28/04/2025

Organisation qui signe le marché : Université de La Rochelle

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Type de soumissions reçues : Demandes de participation

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Université de La Rochelle
Numéro d'enregistrement : 19170032700015
Adresse postale : 23 avenue Albert Einstein
Ville : La Rochelle
Code postal : 17031
Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)
Pays : France
Point de contact : Jean Marc OGIER
Adresse électronique : marches-publics@univ-lr.fr
Téléphone : +33 546459114
Adresse internet : <https://www.univ-larochelle.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics

Numéro d'enregistrement : 178600045 00011

Adresse postale : Cité administrative, 2 rue Jules Ferry

Ville : BORDEAUX Cedex

Code postal : 33090

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

Téléphone : +33 554689956

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de POITIERS

Numéro d'enregistrement : FR 17860004500

Adresse postale : 15 rue de Blossac,

Ville : POITIERS cedex.

Code postal : 86020

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Téléphone : +33 549607919

Adresse internet : <http://poitiers.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0004

Nom officiel : APAVE EXPLOITATION FRANCE

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 903 869 618 00012

Adresse postale : 6 rue du Général Audran

Ville : PERIGNY

Code postal : 17180

Subdivision pays (NUTS) : Charente-Maritime (FRI32)

Pays : France

Adresse électronique : laroche@apave.com

Téléphone : +33 546347190

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003, LOT-0005, LOT-0007, LOT-0008

8.1 ORG-0005

Nom officiel : SOCOTEC EQUIPEMENTS

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 83409669500673

Adresse postale : 22 AVENUE DES NATIONS

Ville : ROISSY CHARLES DE GAULLE

Code postal : 95912

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Adresse électronique : Cellulemarches.equipements@socotec.com

Téléphone : +33 549099731

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0004, LOT-0006

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : cd9e20bd-fa20-4362-ae01-1e9a43cdfab7 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 27/01/2026 à 10:37

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/01/2026